

Compte-rendu de l'Assemblée générale de l'Association Païolive du 2 février 2019 aux Vans

1) Personnes présentes : 64. Pouvoirs reçus : 35. Le quorum est largement atteint.

Note : le nombre de pouvoirs reçus est plus faible que les années précédentes (48 en 2018, 62 en 2016).

2) Présentation du rapport d'activité (sur Power Point)

- Echange sur l'université buissonnière. Sujets possibles : cultures disparues, pierre sèche, araignées et scorpions, reptiles et batraciens, la vie des sols.

- Echange sur *la Lettre de Païolive*. Possibilité d'ouvrir un « courrier des lecteurs » sur le site internet.

Avoir plus de dépôts dans les communes (OT, mairies, maisons médicales, coiffeurs,...) et des affichettes invitant à l'abonnement.

3) Présentation du rapport moral (sur Power Point)

4) Présentation du rapport financier (ci-joint)

Approbation des rapports à l'unanimité.

Remarques et propositions :

- proposition de poser une clôture devant l'aven principal de la Grange aux Père

- Le nouveau dispositif de collecte des déchets dans la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche (paiement de la collecte au poids ou au volume) risque de conduire à des dépôts sauvages supplémentaires.

- au titre « Etudier » il faut signaler que le Muséum National d'Histoire Naturelle a produit un document sur les inventaires généraux de la biodiversité qui fait un large écho aux journées que l'association avait organisées à Labeaume en 2015.

5) Montant des cotisations

La question est posée du passage de la cotisation de base de 15 à 20 euros.

Lors de l'échange, divers avis sont émis : d'un côté, risque de perdre des adhérents dont le budget est modeste, surtout s'ils adhèrent à plusieurs associations, sans que cela empêche des personnes plus aisées de donner plus, ce qui se fait d'ailleurs souvent ; d'un autre côté ce serait un avantage pour la trésorerie et le niveau, en quantité comme en qualité, des activités de l'association vaut bien 20 euros.

Un vote à mains levées est proposé.

22 personnes sont pour le maintien à 15 euros et 12 pour le passage à 20 euros.

Bien que toutes les personnes présentes n'aient pas pris part à ce vote il y a une réelle différence entre les voix. La cotisation de base restera donc à 15 euros. La question du montant de la cotisation pour les membres bienfaiteurs est oubliée, elle reste donc à 30 euros.

6) Rencontres du Vivant 2018

Après un exposé de la situation (ci-joint), un échange a lieu sur l'avenir des Rencontres du Vivant. Maintenir un évènement sur 2-3 jours ou bien sur une seule journée ? De toute façon en 2020 il y aura sans doute un évènement scientifique important autour du Congrès Mondial de l'UICN sur le thème du monde souterrain, auquel Païolive sera associé. Il serait difficile d'organiser un grand évènement cette année là. Mais peut-être un évènement plus court et accessible à tous publics ?

7) Election du conseil d'administration.

Danièle Petit, Jean-Louis Raison, Sylvie Biabyani se retirent du conseil, tout en restant membre de l'association et disponibles. Nicolas Lecoz a exprimé le souhait de passer à autre chose dans sa vie.

Présentation de trois candidats : Guy Defosse, entomologiste et ancien président d'une association de protection de la nature ; Daniel Mayet, de Lablachère et correspondant du Dauphiné Libéré ; Odile Ropers.

Le conseil d'administration est donc composé de 14 personnes :

Christophe Bouquet
Jean-François Holthof
François Grize
Didier Morin
Marc Sarrazin
Lionel Coste
Yannick Marchal
Béatrice Racapé
René Braun
Gines Martinez
Annick Chanoit
Guy Defosse
Daniel Mayet
Odile Ropers